

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance extraordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le mercredi 30 novembre 2011 à 20h45 à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Gaston Gaudreault, les conseillers Fidèle Tremblay, Pierre Beaulieu, Jocelyn Ross, Ovila Soucy, Martin Claveau et Nathalie Bélanger. Le directeur général et secrétaire-trésorier Jean Robidoux est également présent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Entente industrielle
4. Période de questions
5. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Gaston Gaudreault, procède à l'ouverture de la séance. Compte tenu que tous les membres du conseil sont présents, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance du conseil ne peut être invoqué, tel que prévu à l'article 157 du code municipal.

2. Adoption de l'ordre du jour

2011-11-361 Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3. Entente industrielle

2011-11-362 Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Luce une entente industrielle, relative à l'utilisation d'ouvrages d'assainissement des eaux usées. Cette entente intervient avec l'Abattoir de Luceville inc. représenté par monsieur Carol Bernier.

4. Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

5. Fermeture de la séance

2011-11-363 Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que la séance extraordinaire soit et est fermée.

Je, Gaston Gaudreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gaston Gaudreault, maire

Gaston Gaudreault
Maire

Jean Robidoux
Directeur général et sec. trésorier